

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 13 décembre 2012

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 52 voix POUR et 4 abstentions,**

APPROUVE la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessous :

Création de postes au 01/01/2013 :

- 1 Assistant d'Enseignement Artistique (spécialité dessin) à temps complet (20 h)
- 1 Rédacteur principal 1^{ère} classe (service marchés)
- 1 Attaché (service marchés)

Création spécifique Label « Pays d'Art et d'Histoire » au 01/01/2013 :

La convention « Pays d'Art et d'Histoire » prévoit le recrutement d'un animateur de l'architecture et du patrimoine de catégorie A, par voie statutaire ou contractuelle. Il convient donc de créer cet emploi et de prévoir les grades qui sont susceptibles d'être concernés par ce poste :

- 1 attaché de conservation du Patrimoine (35 h)
- 1 attaché territorial (35 h)
- 1 attaché territorial principal (35 h)

Suppression de postes au 31/12/2012 :

- 2 Adjoints Administratif de 2^{ème} classe à temps complet (35 h)
- 1 Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet (35 h)
- 1 Ingénieur Principal à temps complet (35 h)
- 1 Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps non complet (20 h)
- 1 Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet (35 h)
- 10 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe à temps complet (35 h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe, spécialité musique (flûte traversière), à temps complet (20 h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe, spécialité musique (violon), à temps complet (20 h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe, spécialité musique (guitare), à temps complet (20 h)

- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe, spécialité musique (flûte traversière), à temps non complet (10 h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe, spécialité musique (guitare basse), à temps non complet (10 h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe, spécialité arts plastiques (dessin), à temps complet (20 h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe, spécialité arts plastiques (dessin), à temps non complet (9 h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe, spécialité arts plastiques (histoire de l'art), à temps non complet (10 h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe, spécialité arts plastiques (infographie), à temps non complet (5 h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe, spécialité arts plastiques (photographie), à temps non complet (12 h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe, spécialité arts plastiques (sculpture), à temps non complet (16 h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique, spécialité musique (formation musicale), à temps non complet (2 h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique, spécialité arts plastiques (dessin), à temps non complet (9 h)
- 1 Puéricultrice de classe normale à temps non complet (17h30)
- 1 Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} classe à temps non complet (32 h)
- 1 Agent Spécialisé de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles à temps complet (35 h)
- 1 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet (10 h)
- 1 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet (22h30)
- 1 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet (28h00)
- 1 Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet (32h00)
- 1 Opérateur des APS à temps complet (35 h)

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liées aux postes créés seront inscrits au Budget de l'exercice 2013.

MODIFICATION DE LA MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS DE LA CAGV A LA COMMUNE DE FONGRAVE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la modification des mises à disposition, auprès des services de la Commune de FONGRAVE :

- de Monsieur Matthieu ALBINET, Rédacteur au 4^{ème} échelon, afin d'assurer les missions de Directeur de l'Accueil périscolaire pour une quotité de 12h30 hebdomadaires annualisées de son temps de travail,
- de Mme Sylvie DULUT, adjoint d'animation 2^{ème} classe au 3^{ème} échelon afin d'assurer les fonctions d'animation et d'encadrement des enfants du périscolaire ainsi que l'encadrement des enfants lors de la pause déjeuner pour une quotité de 16h20 hebdomadaires annualisées de son temps de travail,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions devant intervenir à cet effet avec la Commune de FONGRAVE,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets de l'exercice 2013 et suivants de la CAGV.

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA CAGV A LA COMMUNE DE LAROQUE TIMBAUT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le renouvellement de la mise à disposition, auprès des services de la commune de LAROQUE TIMBAUT, de Madame SANSOT Edith, Adjoint administratif territorial 1^{ère} classe au 8^{ème} échelon, afin d'assurer les missions d'accueil, de gestion budgétaire et financière et d'agent de prévention, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2013,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet avec la commune LAROQUE TIMBAUT,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets de l'exercice 2013 et suivants de la CAGV.

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE SAINTE-LIVRADE A LA CAGV

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de Madame DETOURNAY Marie-Christine, adjoint technique 2^{ème} classe de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot, pour une quotité hebdomadaire de 2 heures, sur une durée de un an, à compter du 1^{er} janvier 2013,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2013.

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE LA CROIX BLANCHE A LA CAGV

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la mise à disposition de Madame BREUT Marie-Christine, Adjoint technique 2^{ème} classe, de la Commune de LA CROIX BLANCHE au bénéfice de la CAGV, pour une quotité hebdomadaire de 4 heures, sur une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2013,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet avec la Commune de LA CROIX BLANCHE,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice 2013 de la CAGV.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL POUR LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à recruter à compter du 1^{er} avril 2013, dans les conditions fixées par l'article 3-3, alinéa 2, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de trois ans, un agent non titulaire à temps complet pour exercer les fonctions d'animateur de l'architecture et du patrimoine

DIT que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée, compte tenu des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à l'indice brut 379,

DIT que cet agent contractuel bénéficiera du régime indemnitaire du cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de recrutement ainsi que les avenants éventuels,
DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

PRESENTATION DU REGLEMENT DU CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DE L'ANIMATEUR DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE du règlement du concours ouvert pour le recrutement d'un animateur de l'architecture et du patrimoine chargé de mettre en œuvre la convention Pays d'Art et d'Histoire passée entre la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et le Ministère de la Culture et de la Communication,

DIT que ce règlement est consultable et téléchargeable sur le site de la CAGV.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE GARONNE POUR UNE ETUDE PREALABLE A LA PRISE DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 44 voix POUR, 9 voix CONTRE et 3 abstentions,

APPROUVE le projet de convention de groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération Val de Garonne pour la passation d'un marché d'étude préalable à la prise de compétence Eau et assainissement,

DIT que la Communauté d'Agglomération Val de Garonne est désignée comme coordonnateur dans le cadre de la procédure de passation de ce marché avec pour mission la procédure de passation du marché jusqu'à sa signature et sa notification,

DIT que c'est la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur qui désignera l'offre économiquement la plus avantageuse,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES AMIS DE L'ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART LYRIQUE »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat avec l'association « Les Amis de l'école de musique, de danse et d'art lyrique »,

DECIDE que dans le cadre de cette convention la CAGV versera à l'association une subvention de 3 000 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et les avenants qui suivront, pour la durée de son mandat,

DIT que cette subvention sera inscrite au chapitre 65 article 6574 « subventions aux associations et autres personnes de droit privé » fonction 311 du Budget primitif de l'exercice 2013.

SAISON JEUNE PUBLIC 2012-2013 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement de la saison Jeune public 2012-2013 tel que présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Achats		Billetterie	16 000
Prestations de services	80 000	Etat (DRAC)	4 600
Matière et fourniture	25 000	Département	25 000
Autres fournitures	1 500	Région	5 000
Services extérieurs		Inspection académique	
Location	8 000	CAGV	209 400
Entretien et réparation	500		
Divers	2 000		
Autres services extérieurs			
Rémunération intermédiaire	21 000		
Publicité, publication	5 000		
Déplacement, mission	3 000		
Impôts et taxes	11 000		
Charges du personnel			
Rémunération des personnels	73 000		
Charges sociales	30 000		
TOTAL	260 000		260 000

SOLLICITE le Conseil Général, le Conseil Régional et la DRAC pour les participations prévues à ce plan de financement,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget des exercices correspondants.

ECOLE DE MUSIQUE, D'ART LYRIQUE ET DE DANSE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'ACHAT D'INSTRUMENTS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de l'acquisition d'instruments de musique au titre de l'exercice 2012 pour un montant de 15 647 €,

SOLLICITE une subvention du Conseil Général de Lot-et-Garonne de 6 500 € pour le financement de cet achat,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

ECOLE DE MUSIQUE, D'ART LYRIQUE ET DE DANSE : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CONSEIL GENERAL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 52 voix POUR et 4 abstentions,**

APPROUVE le plan de financement pour le fonctionnement de l'école de musique, d'art lyrique et de danse tel que présenté ci-dessous :

CHARGES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
FRAIS DE PERSONNEL		PARTICIPATION DES FAMILLES	104 600,00 €
Salaires	593 500,00 €	PARTICIPATION CAGV	791 730,00 €
Charges sociales	272 500,00 €		
ACHAT MATERIEL MUSICAL + partitions	12 882,00 €	SUBVENTION Conseil Général - fonctionnement	49 000,00 €
FRAIS ADMINISTRATIFS		COTISATION LOCATION INSTRUMENTS	2 200,00 €
PTT, chauffage, électricité, eau	23 588,00 €		
Papeterie	1 660,00 €		
Assurances	188,00 €		
Entretien de matériel, réparation instruments	1 524,00 €		
Location matériel bureautique			
AUTRES CHARGES			
Petit matériel	2 286,00 €		
Contrats de prestations de service	2 100,00 €		
Sécurité bâtiments (contrôles...)	4 831,00 €		
Fournitures entretien locaux	1 264,00 €		
Entretien des terrains	845,00 €		
Entretien des bâtiments	15 479,00 €		
Formations et déplacements agents	183,00 €		
Fêtes et cérémonies	300,00 €		
Transports collectifs	1 900,00 €		
Impôts, taxes	3 000,00 €		
Impression cartes	500,00 €		
Autres frais divers	3 000,00 €		
Location matériel	6 000,00 €		
TOTAL	947 530 €	TOTAL	947 530,00 €

SOLLICITE le Conseil Général pour l'attribution de la participation prévue à ce plan de financement,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif des exercices correspondants.

ECOLE DE MUSIQUE, D'ART LYRIQUE ET DE DANSE : CONVENTION AVEC LE COLLEGE ANATOLE FRANCE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CLASSE A HORAIRE AMENAGE MUSIQUE (CHAM)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la mise en place en partenariat avec le Collège Anatole France d'un dispositif de classe à horaire aménagé musique (CHAM) pour l'année scolaire 2012-2013,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat devant intervenir à cet effet.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AVIRON VILLENEUVOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de donner une suite favorable à la demande de M. le Président de l'Aviron Villeneuvois,

DECIDE d'attribuer à l'Aviron Villeneuvois une subvention exceptionnelle de 2 000 €,

DIT que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits à l'article 6574 « Subvention de Fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » fonction 40 de la deuxième Décision Modificative de l'exercice 2012 (DM 2).

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COLLEGE DES ELUS DE L'ASSOCIATION « POLE DE SANTE DU GRAND VILLENEUVOIS »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DESIGNE Monsieur **Gaston BOSC** pour siéger au sein du collège des élus de l'association du Pôle de santé territorial du Grand Villeneuvois en remplacement de Mme Marie-Françoise BEGHIN

DIT que le collège des élus de la CAGV qui siègera au sein de l'association du Pôle de santé territorial du Grand Villeneuvois est composé de :

- Patrick CASSANY
- Alain SOUBIRAN
- Jérôme CAHUZAC
- Yvon VENTADOUX
- Gérard THOMAS
- Michel VAN BOSSTRAETEN
- Monique GRUELLES
- Jean-Jacky LARROQUE
- Daniel DESPLAT
- Georges DENYS
- Didier LALANNE
- Gaston BOSC
- Vincent LIOT
- Martine TEXEIRA
- Bernard ALAJOUANINE
- Florence GRANERI

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET D'EXTENSION DE LA CRECHE DE SAINTE-LIVRADE : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le projet de mise aux normes et d'extension de la crèche de Sainte-Livrade-sur-Lot ainsi que le plan de financement présenté dans l'exposé ci-dessous :

RECETTES		HT	DEPENSES		HT
1000	Apport CAGV	83 195	203	Frais d'études, ...	41 535
1311	Subv invest Etat		2131	Construction de bâtiments	238 300

1312	Subv invest Région		212	Espaces ext et verts	
1313	Subv invest Département		21545	Matériel animation	5 000
1314	Subv invest Commune		2182	Matériel de transport	
1315	Subv invest Collect Publiques		21833	Matériel informatique	
1316	Subv invest Entrep Publiques		2184	Mobilier cuisine	20 000
1318	Subv invest Europe (FEADER)		2184	Mobilier autre	25 000
1318	Autres subventions invest MSA	20 000	2188	Jeux extérieurs	20 000
131841	Subv invest CAF	246 640			
13185	Subv invest CNAF				
TOTAL		349 835	TOTAL		349 835

AUTORISE Monsieur le Président à demander auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne, la subvention de 246 640 € figurant dans le plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Président à demander, auprès de la Mutualité Sociale Agricole du Lot-et-Garonne, la subvention de 20 000 € figurant dans le plan de financement,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2013.

ANTENNE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DU LIVRAIS : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA COMMUNE DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot, pour toute la durée de son mandat, la convention partenariale de mise à disposition des locaux de l'accueil de Loisirs Municipal dans le cadre de la mise en service d'une antenne de Relais d'Assistantes Maternelles sur cette commune,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2013.

AMENAGEMENT DE MAISONS MEDICALES : MISE A JOUR DES PLANS DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA REFORME DE L'ETAT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE les plans de financement actualisés des trois maisons de santé pluridisciplinaires de la CAGV, présentés ci-dessous :

Site de Villeneuve-sur-Lot :

RECETTES		en € HT	DEPENSES		en € HT
1000	Apport CAGV	806 161	203	Frais d'études, ...	216 800
1311	Subv invest Etat (DETR)	100 000	2131	Construction de bâtiments	1 319 800
1311	Subv invest Etat (FNADT)	100 000	212	Espaces extérieurs	42 500
1311	Ministère du Budget	200 000			
1312	Subv invest Région	222 939			
1313	Subv invest Département	150 000			
TOTAL		1 579 100	TOTAL		1 579 100

Site de Casseneuil :

RECETTES		en € HT	DEPENSES		en € HT
1000	Apport CAGV	324 820	203	Frais d'études, ...	98 243
1311	Subv invest Etat (DETR)	64 500	2131	Construction de bâtiments	600 407
1311	Subv invest Etat (FNADT)	100 000	212	Espaces extérieurs	38 000
1312	Subv invest Région	0			
1313	Subv invest Département	100 000			
1318	Subv invest Europe (FEADER)	147 330			
TOTAL		736 650	TOTAL		736 650

Site de Laroque Timbaut :

RECETTES		en € HT	DEPENSES		en € HT
1000	Apport CAGV	219 232	203	Frais d'études, ...	71 448
1311	Subv invest Etat (DETR)	0	2131	Construction de bâtiments	410 368
1311	Subv invest Etat (FNADT)	100 000	212	Espaces extérieurs	167 224
1312	Subv invest Région	0			
1313	Subv invest Département	200 000			
1318	Subv invest Europe (FEADER)	129 808			
TOTAL		649 040	TOTAL		649 040

Le Projet de santé dans sa globalité (les 3 sites) :

RECETTES		en € HT	DEPENSES		en € HT
1000	Apport CAGV	1 350 213	203	Frais d'études, ...	386 491
1311	Subv invest Etat (DETR)	164 500	2131	Construction de bâtiments	2 330 575
1311	Subv invest Etat (FNADT)	300 000	212	Espaces extérieurs	247 724
1311	Ministère du Budget	200 000			
1312	Subv invest Région	222 939			
1313	Subv invest Département	450 000			
1318	Subv invest Europe (FEADER)	277 138			
TOTAL		2 964 790	TOTAL		2 964 790

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le Ministère du Budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat pour l'attribution d'une subvention de 200 000 € pour le site de Villeneuve-sur-Lot,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents (conventions de mise à disposition de bâtiments ou de terrains, contrats d'acquisitions, contrat ou convention de financements, ...) nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIT que les crédits correspondant sont inscrits au Budget de l'exercice en cours de la CAGV.

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC OCAD3E ET AVEC LES ECO-ORGANISMES RECYLUM ET ECO-SYSTEMES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la reconduction pour une durée de six ans du partenariat passé pour la collecte et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) avec l'Organisme coordinateur OCAD3E et les Eco-Organismes agréés RECYLUM et ECO-SYSTEMES,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer les conventions devant être conclues à cette fin avec l'Organisme coordinateur OCAD3E et les Eco-Organismes agréés RECYLUM et ECO-SYSTEMES.

LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'engager la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter Monsieur le Préfet pour définir conjointement les modalités d'association de l'Etat à l'élaboration du PLH et pour la transmission du Porter à Connaissance,

DECIDE d'associer à l'élaboration les personnes morales intéressées telles que définies ci-dessous :

- Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois,
- Les Maires des communes et les élus en charge de l'habitat,
- Le Préfet ou son représentant,
- Le Président du Conseil Régional d'Aquitaine ou son représentant,
- Le Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne ou son représentant,
- Un représentant des opérateurs locaux du logement social,
- Les représentants des organismes qui œuvrent dans le domaine de l'habitat (professionnels de l'immobilier, du logement des personnes défavorisées),
- Un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes ou documents permettant l'élaboration effective de ce programme,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette étude seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2013.

ESPACE EMPLOI DU GRAND VILLENEUVOIS : SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF DE VALORISATION

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer le bail avec la SARL DPG CONSTRUCTION,

APPROUVE la cession des droits résultant du bail à la SCI L'HOMME M, filiale à 100 % du GROUPE DPG ainsi que la constitution de ces inscriptions hypothécaires.

TRANSFERT DE LA GESTION DU CAMPING LOT ET BASTIDES A L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND VILLENEUVOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'affecter la gestion du camping communautaire Lot & Bastides de Malbentre à l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois à compter du 1er janvier 2013 conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et plus particulièrement l'article L. 2123-3 de ce Code,

DIT que la propriété du bien immobilier que constitue ledit camping reste celle de la CAGV, seule l'exploitation dudit bien étant affectée à l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette démarche.

SUBVENTION A LA FEDERATION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS DU GRAND VILLENEUVOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association « Fédération des Artisans et Commerçants du Grand Villeneuvois » au titre de l'exercice 2012 dans le cadre de l'organisation des festivités de fin d'année,

DIT que cette subvention sera inscrite au chapitre 65, article 6574 « subventions aux associations et autres personnes de droit privé », fonction 90 de la Deuxième Décision Modificative (DM 2) de l'exercice 2012.

INSTAURATION DES AIDES DIRECTES EN FAVEUR DU COMMERCE : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT ET LA CAGV

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention devant être passée avec la commune de Villeneuve-sur-Lot pour l'intervention de la CAGV en qualité d'appui technique auprès des commerçants de Villeneuve-sur-Lot dans le cadre de la mise en place d'un régime d'aides directes en faveur du commerce et de l'artisanat,

DECIDE de mandater Mr Yvon VENTADOUX, Vice-Président délégué, pour la signature de cette convention.

OBJECTIF EMPLOI 2013 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la mise en place de la huitième opération « Objectif Emploi » en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération tel que présenté ci-dessous :

Coût d'objectif en € H.T. :
Travaux, honoraires, divers

80 000

Ressources :

Région Aquitaine	10 000
Conseil Général de Lot-et-Garonne	7 000
AGEFIPH	3 500
Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois	59 500
Total	80 000

SOLLICITE les subventions inscrites à ce plan de financement,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2013.

SEM 47 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2011

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel de la SEM 47 pour l'année 2011 annexé à la délibération.

SUBVENTION AU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS POUR L'EXERCICE 2013

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 40 000 € à l'association « Habitat jeunes du Villeneuvois » au titre de l'exercice 2013,

DIT que cette subvention sera inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2013 au chapitre 65, article 6574 « subventions aux associations et autres personnes de droit privé », fonction 90.

PISCINE DE MALBENTRE : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 52 voix POUR et 4 abstentions,

APPROUVE le plan de financement du projet de construction de la piscine de Malbentre tel que présenté ci-dessous :

Plan de Financement HT en € avec la maîtrise d'œuvre

Coût d'objectif total (avec honoraires) : 9 915 874

Ressources :

CNDS (ETAT)	600 000
Conseil Régional d'Aquitaine	700 000
Conseil Général de Lot-et-Garonne	300 000
FEADER	400 000
Appel à projet chaleur renouvelable (Conseil Régional et ADEME)	193 497
Total subventions	2 193 497
Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois	7 722 377
TOTAL	9 915 874 €

Plan de Financement HT en € avec déclinaison par fonction

	Equipement sportif	Equipement balnéo-ludique	Divers	Montant
Dépenses				
Coût d'objectif	6 500 130	2 471 700	944 044	9 915 874
Ressources				
CNDS	600 000			
Conseil Régional	500 000	200 000		
Conseil général		300 000		
Feader		400 000		
Appel à projet chaleur renouvelable			193 497	
Total subventions	1 100 000	900 000	193 497	2 193 497
CAGV				7 722 377
Montant recettes				9 915 874

SOLLICITE les subventions possibles inscrites à ce plan de financement,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice 2012.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE les mouvements de crédits ci-dessous présentés :

BUDGET PRINCIPAL		INVESTISSEMENT
Dépenses (chap-fct-art)		
16/01/1641	Emprunts en euros	20 000
total chapitre 16 "Emprunts et dettes assimilés"		20 000
21/812/2182	Matériel de transport	- 20 000
total chapitre 21 "Immobilisations corporelles"		- 20 000
Total des dépenses d'investissement		0,00

BUDGET PRINCIPAL		FONCTIONNEMENT
Dépenses (chap-fct-art)		
011/812/60622	Carburants	- 40 000,00
011/8122/60628	Autres fournitures non stockées	- 12 000,00
011/020/6068	Autres matières et fournitures	- 12 000,00
011/020/611	Contrats de prestations de services	- 40 000,00
011/020/6256	Missions	- 20 000,00
total chapitre 011 "Charges générales"		- 124 000,00
014/01/73923	Reversement sur FNGIR	935,00
014/95/73982	Prélèvement au titre de la loi 55 - loi SRU (taxe de séjour)	15 000,00
total chapitre 014 "Atténuations de produits"		15 935,00
012/812/64111	Rémunération principale	110 000,00

012/812/64118	Autres indemnités	25 000,00
012/812/64131	Rémunération non titulaires	75 000,00
012/812/6453	Cotisations caisses de retraites	41 000,00
012/020/6488	Autres charges (chèque déjeuner)	21 000,00
012/812/6455	Cotisations pour assurance du personnel	16 000,00
total chapitre 012 "Charges de personnel"		288 000,00
65/812/6554	Contributions aux organismes de regroupement (SMAV)	30 000,00
65/94/6574	Subvention de fonctionnement aux associations (union des commerçants)	10 000,00
65/40/6574	Subvention de fonctionnement aux associations (Aviron villeneuvois)	2 000,00
total chapitre 65 "Autres charges de gestion"		42 000,00
Total des dépenses de fonctionnement		221 935,00

Recettes (chap-fct-art)		
70/7062/311	Redevances et droits des services à caractère culturel (école de musique)	40 000,00
70/7062/312	Redevances et droits des services à caractère culturel (école d'art)	12 000,00
70/7067/64	Redevances et droits des services (crèches)	60 000,00
total chapitre 70 "Produits des services du domaine et ventes diverses"		112 000,00
73/95/7362	Taxes de séjour	15 000,00
Chapitre 73 "Impôts et Taxes"		15 000,00
74/64/7478	Autres participations (crèches)	12 935,00
Chapitre 74 "Dotations, subventions et participations"		12 935,00
75/812/758	Produits divers de gestion courante (convention carburants VSL)	60 000,00
Chapitre 75 "Autres produits de gestion courante"		60 000,00
013/020/6419	Remboursement sur charges de personnel (assurance statutaire)	22 000,00
Chapitre 013 "atténuations de charges"		22 000,00
Total des recettes de fonctionnement		221 935,00

APPROUVE l'ensemble de ces mouvements qui constitue la deuxième décision modificative de l'exercice 2012 (DM 2)

AMENAGEMENT D'UN PONTON A SAINTE-LIVRADE : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA TRANCHE 2013 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le principe de l'opération « Aménagement d'un ponton à Sainte-Livrade » et de son programme pluriannuel,

APPROUVE le plan de financement de la tranche 2013 pour un montant de 120 000 €,

Coût d'objectif en € H.T. : (Travaux, honoraires, divers) 120 000

Ressources :	Pourcentage attendu	Montant de la subvention demandée
Conseil Général de Lot-et-Garonne	25 %	30 000
Conseil Régional d'Aquitaine	25 %	30 000
FNADT	10 %	12 000
FEADER	10 %	12 000
Autofinancement CAGV	30 %	36 000
Total		120 000

SOLLICITE les organismes participant à ce plan de financement pour l'obtention des subventions correspondantes,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2013.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 1 « DEMOLITIONS/FONDATION/GROS ŒUVRE » POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA PISCINE DE MALBENTRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 52 voix POUR et 4 abstentions,**

DIT que l'avenant n° 1 au lot n° 1 « Démolitions – Fondation – Gros-œuvre » attribué à l'entreprise DUS Bâtiment, a pour objet d'augmenter le montant du contrat pour le motif suivant : réalisation de la mission EXE,

DIT que le montant de cet avenant est fixé à 89 700,00 € TTC et que le montant du contrat est donc porté à 2 900 300 € TTC, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme, d'une part suivant les prestations réellement exécutées et justifiées, et d'autre part par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat.

La plus-value s'élève donc à 3,1915 % du contrat initial.

DIT que l'article 10 « Etudes d'exécution » du CCAP est modifié comme suit :

au lieu de lire :

Article 10 : Etudes d'exécution : les plans d'exécution des ouvrages et les spécifications techniques détaillées sont établis par le maître d'œuvre et remis gratuitement au titulaire.

il faut lire :

Article 10 : Etudes d'exécution : les plans d'exécution des ouvrages et les spécifications techniques détaillées au lot n° 1 sont établis par le titulaire du marché.

DIT que les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 au lot n° 1 « Démolitions – Fondation – Gros-œuvre » du marché de travaux pour la construction de la piscine de Malbentre

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE PRESTATION D'ASSURANCE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de déclarer les lots n° 1 « assurance des dommages aux biens et des risques annexes », n° 3 « assurance des véhicules et des risques annexes » et n° 5 « assurance des prestations statutaires » infructueux sans suite,

DECIDE d'attribuer le lot n° 2 « assurance des responsabilités et des risques annexes » à la SMACL ASSURANCES, domiciliée 141, avenue Salvador Allende - 79031 – NIORT, et de valider la prestation supplémentaire « risque pollution graduelle », pour un montant annuel de 11 736,49 € TTC,

DECIDE d'attribuer le lot n° 4 « assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus » à la SMACL ASSURANCES, domiciliée 141, avenue Salvador Allende – 79031 – NIORT et de valider la prestation supplémentaire « protection juridique collective », pour un montant annuel arrêté à 1 582,14 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés correspondants.

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES SUBSEQUENTS POUR LA FOURNITURE DE MATERIAUX DESTINES AU PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE DE 2013

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE la signature des marchés subséquents par la personne responsable du marché désignée et d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

Lot 01 : « Fourniture de granulats calcaires » à l'entreprise COLAS MACOVI pour un montant estimé à 38 033,50 € HT soit 45 488,07 € TTC

Lot 02 : « Fourniture de granulats alluvionnaires » à l'entreprise SA GAUBAN pour un montant estimé à 17 473,75 € HT soit 20 898,61 € TTC

Lot 03 : « Fourniture de granulats dioritiques » à l'entreprise SA CARRIERES DE THIVIERS pour un montant estimé à 28 245,00 € HT soit 33 781,02 € TTC

Lot 04 : « Fourniture d'émulsion de bitume » à l'entreprise LIANTS DU SUD OUEST pour un montant estimé à 293 025,00 € HT soit 350 457,90 € TTC

DIT que la personne responsable du marché est M. Daniel DESPLAT, Vice-Président délégué à la voirie,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2013, opération 07, fonction 822, article 2317.

Affiché le

**Le Président
Patrick CASSANY**